Liste de frais Swiss Life Premium Define

Valable à compter du 19 janvier 2025

Swiss Life Wealth Management SA et Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG se réservent le droit de modifier à tout moment les coûts et frais mentionnés ci-après. Les modifications sont communiquées à la clientèle.

Frais d'investissement

Des frais d'investissement de 2,0% (TVA incl.) sont prélevés sur tous les montants de placement versés par le client. Les frais d'investissement sont prélevés au client par Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG et transmis à Swiss Life SA.

Aucuns frais ne sont prélevés en cas de clôture totale ou partielle.

Changement de fonds

Un changement de fonds au sein de la gamme de fonds est possible à tout moment et n'entraîne pas de frais.

Frais convenus contractuellement

Taxe forfaitaire

La taxe forfaitaire correspond à 0,3% par an (plus TVA) de la valeur moyenne du dépôt. La taxe forfaitaire comprend les frais de tenue de compte et la commission de garde de titres de Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG (la «banque») à hauteur de 0,2% par an au maximum, la taxe de conseil en placement de Swiss Life Wealth Management SA à hauteur de 0,1% par an au maximum, ainsi que les taxes pour les prestations de services fournies par Swiss Life SA pour le compte de Swiss Life Wealth Management SA à hauteur de 0,1% par an au maximum. Elle est calculée sur une base trimestrielle et prélevée par la banque. La banque transmet à Swiss Life SA les indemnités qui reviennent à Swiss Life Wealth Management SA et à Swiss Life SA (taxe forfaitaire après déduction de la part des frais de tenue de compte et la commission de garde de titres). Swiss Life SA transfère à son tour la taxe de conseil en placement (après déduction de la part des prestations qu'elle fournit pour le compte de Swiss Life Wealth Management SA) à Swiss Life Wealth Management SA. Pour les fractions de trimestre, elle est calculée au prorata.

Frais généraux

Si le conseiller en placement ou Swiss Life SA obtient une rémunération d'un tiers pour une prestation, le conseiller en placement ou Swiss Life SA peut accepter et garder cette rémunération, sur la base du mandat de conseil en placement et de l'annexe y afférente.

Frais courants des fonds de placement

Les fonds de placement ont des frais courants qui ne sont pas facturés aux investisseuses et investisseurs, mais directement imputés à la fortune de placement du fonds et qui grèvent ainsi le rendement du fonds. Ces frais oscillent entre 0,0% et 1,3% p.a. Les frais courants des fonds de placement comprennent notamment la commission de gestion, la commission de la banque dépositaire, les frais pour les transactions au sein du fonds ainsi que tous les autres frais pouvant être imputés à la fortune du fonds de placement conformément au contrat de fonds.

Frais de change

Dans le cadre des transactions sur devises (FX), la banque dépositaire prélève un supplément par rapport au cours actuel du marché. Cette majoration est appliquée lorsque des transactions nécessitant une conversion de devises sont effectuées. Le supplément maximal par opération au comptant est de 0,70% par rapport à la monnaie cible (franc suisse). Le montant effectivement débité dépend du volume de transaction.

Frais tiers

Les frais externes comprennent notamment les frais liés aux services d'accès au marché, les frais de plateforme, les courtages pour courtiers externes, etc. Ces frais ne sont pas couverts par la taxe forfaitaire et sont imputés à la clientèle.

Droit de timbre

Au départ, le droit de timbre suisse peut osciller entre 0,0% et 0,15% et est prélevé sur les transactions effectuées par l'intermédiaire d'une banque suisse ou d'un autre négociant suisse en valeurs mobilières. D'autres taxes locales sur les transactions peuvent s'appliquer au négoce d'instruments financiers étrangers.

Autres prestations

Les autres prestations de Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG (p. ex. recherches d'adresse) sont facturées aux frais usuels du marché. Sur demande, un aperçu actualisé des frais peut être mis à disposition.

Un aperçu des tarifs de service concernés est disponible à l'adresse www.swisslife.ch/premiumdefine.